

Une réunion consultative était organisée vendredi dernier concernant le futur vote pour l'implantation d'une nouvelle base de la compagnie aérienne irlandaise [RYANAIR](#) sur l'[AEROPORT DE BEAUVAIS TILLE](#) / T : 03.44.11.46.66. Ryanair nécessite pour cela une dérogation au couvre-feu mis en place en 2002 qui interdit tout décollage ou atterrissage entre minuit et 5 heures du matin. Une centaine d'emplois pourraient être créés avec l'arrivée de cette base, mais la municipalité ne souhaite pas toucher au couvre-feu.